

ELECTIONS :

Composante : **ODYSSEE**

Collège : ...

Nombre de sièges à pourvoir : ...

**Scrutin du 22 et 23 octobre 2020**

**LISTE DES CANDIDAT.E.S**

NOM DE LA LISTE ou Appartenance ou soutien dont la liste bénéficie<sup>1</sup> : cette mention n'est pas obligatoire (art. D 719-23 du code de l'éducation). Elle est portée sous la responsabilité du responsable de la liste :

Nom et prénom des candidats

COMPOSANTE/ETABLISSEMENT  
OU LIEU D'AFFECTION

N° 1

N° 2

N° 3

N° 4

N° 5

N° 6

N° 7

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

Nom et Signature de la personne qui dépose la liste :

Nom et coordonnées du/de la délégué.e de liste, obligatoirement candidat.e, qui représentera la candidature au Comité Electoral Consultatif :

Nom – Prénom :

Tél. professionnel :

Tél. personnel :

Mail :

---

<sup>1</sup>Conformément aux dispositions du présent arrêté, tout soutien devra impérativement être justifié par une décision du bureau de l'association ou par une personne habilitée à représenter l'association pour qu'il puisse apparaître sur les professions de foi. Les mêmes précisions figureront sur les bulletins de vote.